

Image not found or type unknown



Fiscalite suite a expatriation

Par **Dcacheux**, le **24/06/2013** à **13:02**

Bonjour,
Je suis expatrié en Thaïlande depuis 6 mois. Je perçois une retraite en France et de ce fait paye mes impôts sur le revenu incluant CSG et CRDS. Je suis locataire d'un appartement à Puteaux que je compte bientôt me séparer. Donc je n'aurais plus de domiciliation en France.
Quelles sont les démarches auprès de ma banque et du Centre des Impôts, à faire afin de faire valider ma situation fiscale (d'après certaines infos suppression CSG et CRDS) ? Il est de mon intérêt de continuer à percevoir ma retraite en France Mais de payer le minimum d'impôts.
J'ai hérité de mes parents un lot de terrain viabilisé en Normandie avec mobile home et dont l'adresse pourrait me servir si besoin pour des courriers de la banque et du fisc, sans pour cela payer une taxe d'habitation.
Merci